

La Lettre

de Monceau Patrimoine Conseil

n°1 - février 2019

AU SOMMAIRE

Page 2
Dernières actualités

- Trois questions à Gilles Maincourt, Directeur de réseau
- Défendre la retraite : un combat, un devoir, une gageure

Page 3 & 4
Produits et services

- Une nouvelle gamme retraite pour Monceau Assurances
- Vous et votre contrat labellisé Monceau Assurances

➤ *Gilles Dupin,*
Président et
Directeur général
de Monceau
Assurances



((ÉDITO de Gilles Dupin

Mieux vous servir, au quotidien... est la mission assignée à Monceau Patrimoine Conseil, réseau salarié du groupe Monceau Assurances, composé d'experts opérationnels, au service de nos sociétaires et clients les plus exigeants.

Vous avez il y a peu été informé du transfert de votre dossier à nos équipes de Monceau Patrimoine Conseil. La Lettre « Interactifs » que vous receviez jusqu'alors vous communiquait des informations importantes et pertinentes sur la gestion et les performances de vos contrats ; elle a été adaptée en conséquence et le présent courrier en constitue le premier numéro. Son objectif ? vous expliquer ce que vous êtes en droit d'attendre de nos ingénieurs patrimoniaux, ce que Monceau Assurances et l'ensemble de ses membres peuvent vous apporter, des services et des produits de qualité, innovants et adaptés à vos besoins.

Monceau Patrimoine Conseil a non seulement sélectionné des collaborateurs parmi les meilleurs, mais le cabinet a également élargi la gamme de produits labellisés « Monceau Assurances » qu'il peut offrir à ses clients.

En octobre 2015, le groupe Monceau Assurances a en effet franchi une étape importante dans le développement de ses activités Vie en France et hors de France avec l'acquisition de Vitis Life, société d'assurance vie luxembourgeoise qui opère en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne ainsi qu'au Grand-Duché ; créée en 1995, Vitis Life a acquis en vingt ans une expertise incontestée dans le domaine de la gestion patrimoniale haut de gamme. Cette opération de croissance externe constitue une formidable opportunité pour notre groupe d'offrir à ses sociétaires et clients l'accès à des produits de gestion privée et à une structure capable de proposer des contrats d'assurance dédiés, enrichissant ainsi la gamme proposée à une clientèle fidèle et exigeante.

Outre la gamme que vous connaissiez déjà bien de contrats de retraite et d'assurance vie en euros ou en unités de compte, portés par Capma & Capmi et Monceau Retraite & Épargne, vous avez désormais accès à des solutions d'épargne haut de gamme sophistiquées et sur-mesure comme les contrats d'assurance vie multisupports Dynaxion, le nouveau contrat en unités de compte de Capma & Capmi, et Dynalux, contrat conçu pour vous par les équipes de Vitis Life. Monceau Patrimoine Conseil

vous ouvre également les portes du cadre réglementaire luxembourgeois qui offre une réelle flexibilité dans le choix des actifs dans lesquels les contrats sont susceptibles d'être investis, et une protection accrue des avoirs des assurés. La souplesse d'investissement dans un contrat d'assurance vie luxembourgeois est en effet sans équivalent en France. Ainsi le Luxembourg a institué deux « supers privilèges » qui permettent aux compagnies d'assurance vie luxembourgeoises d'offrir à chacun de leurs clients un environnement hautement sécurisé. Les actifs liés aux contrats d'assurance vie sont déposés auprès d'une banque dépositaire indépendante de la compagnie d'assurance vie et agréée par l'autorité de contrôle des assurances du Luxembourg (le Commissariat aux Assurances). De fait, les actifs liés aux contrats d'assurance vie (soit l'épargne des souscripteurs) sont strictement séparés des autres engagements de la compagnie d'assurance vie.

Convaincus que cette nouvelle organisation vous apportera la qualité de service qui vous est due, nous vous rappelons que nos ingénieurs patrimoniaux sont à votre entière disposition pour répondre à vos questions : n'hésitez pas à les contacter.

Trois questions à Gilles Maincourt, Directeur de réseau

Après 30 années passées au sein de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, comme chargé de mission sur le terrain tout d'abord, puis comme Directeur régional encadrant les collaborateurs de la région Rhône-Alpes, Gilles Maincourt a acquis une expérience, des compétences et une expertise uniques pour soutenir aujourd'hui un réseau d'ingénieurs patrimoniaux comme celui de Monceau Patrimoine Conseil. Il a répondu à quelques-unes des questions que vous vous posez.

Quelles sont les missions de Monceau Patrimoine Conseil ?

Monceau Patrimoine Conseil est destiné à apporter aux sociétaires et clients détenant des encours importants confiés à Capma & Capmi et Monceau Retraite & Épargne un conseil et un suivi personnalisés. Monceau Patrimoine Conseil leur donne accès, dans le cadre de la réglementation luxembourgeoise à des solutions correspondant le mieux à leurs attentes et profils de risque, en partenariat avec des gestionnaires de fortune ou des banquiers spécialisés.

Quelle gamme de contrats propose Monceau Patrimoine Conseil ?

Monceau Patrimoine Conseil distribue les contrats d'épargne, de retraite et de rente de Capma & Capmi, de Monceau Retraite & Épargne, et de Vitis Life. La particularité de Monceau Patrimoine Conseil est de présenter des solutions patrimoniales haut de gamme, soumises à la fiscalité de votre pays de résidence, tout en bénéficiant notamment des possibilités offertes par le Luxembourg dans la conception et la gestion des contrats d'assurance vie. Avec Dynalux, de Vitis Life, la prime peut être investie au choix du souscripteur sur une ou plusieurs unités de compte de type Fonds de placement externes de différentes catégories (monétaires, actions, mixtes...), au choix de l'assuré.

Quels sont les avantages pour les sociétaires ?

Monceau Patrimoine Conseil offre un éventail large de contrats d'assurance vie et retraite, capable de satisfaire ses clients avec une gestion diversifiée complète et des compétences en ingénierie patrimoniale avérées. Le sociétaire peut s'appuyer sur l'éthique de l'équipe, son expérience, sa connaissance des produits, pour le conseiller non seulement dans le choix des produits, mais également dans celui des supports et des gérants qui s'occuperont de son portefeuille. De plus, la réglementation luxembourgeoise est plus protectrice et offre une grande souplesse.

Défendre la retraite : un combat, un devoir, une gageure.

Par Gilles Dupin, Président et Directeur général de Monceau Assurances et Président de Monceau Patrimoine Conseil

L'heure de la réforme des retraites a-t-elle enfin sonné ? Peut-être... mais la vigilance s'impose. Allongement de la durée de la vie et amenuisement des régimes par répartition comptent au rang des thèmes souvent développés par les dirigeants politiques, et ce depuis des décennies. Une réforme se profile à l'horizon, sur fond de régimes en points. Encore faudrait-il avoir le courage de parler de « capitalisation », la seule technique permettant, dans l'actuel environnement démographique et économique, de garantir le paiement des retraites futures, et d'arrêter de se défausser sans cesse de cette charge sur les générations suivantes, sous prétexte de « solidarité », vertu que l'on prête trop rapidement à la gestion par « répartition ».

Car tout commence par la confiance, ce qui suppose de tenir les engagements pris.

L'état français, le premier, à la recherche d'économies de tous ordres pour combler son déficit abyssal, a pris la décision de ne pas tenir un engagement ancien. Un article de la Loi de Finances pour 2018 a été peu commenté malgré son importance particulière : l'État a décidé de ne plus rembourser sa part dans les majorations légales de rentes viagères.

Ce mécanisme de revalorisation des rentes viagères a été institué au sortir de la seconde guerre mondiale. Il imposait aux débirentiers de revaloriser les rentes servies.

Dans les premiers temps, l'état remboursait la totalité de la revalorisation versée. Peu à peu, le mécanisme a évolué jusqu'à la suppression totale du mécanisme à la fin des années 70. Dans tous les cas, les modifications apportées au régime s'appliquaient aux nouvelles rentes, de sorte que le coût budgétaire de ces majorations légales est allé en décroissant.

En promulguant la Loi de Finances de 2018, L'État a décidé de ne plus rembourser sa part, tout en maintenant le mécanisme, en le laissant donc à la charge des seuls assureurs. Le coût pour la mutuelle de cet acte est évalué à environ 45 millions d'euros, dont 25 millions pour les seuls assurés du Régime Collectif de Retraite, obérant les capacités futures du régime à revaloriser les retraites servies aux adhérents !

Une fois de plus, la population des retraités, déjà fortement pénalisée par la hausse de 1,7 % de la CSG, est mise à contribution.

La Directive européenne dite « Solvabilité 2 », qui désormais fixe les normes et équilibres à respecter par les sociétés d'assurance entre leurs actifs, favorisés ou handicapés selon un classement arbitraire des natures de placements choisis, et leurs passifs, réévalués sur des durées de vie sans rapport avec la durée réelle des contrats, assène un coup supplémentaire aux régimes de

Suite de l'article en page 4

Pour joindre les collaborateurs de Monceau Patrimoine Conseil
01 49 95 20 30
mpc@monceauassurances.com

Une nouvelle gamme retraite pour Monceau Assurances

La nouvelle gamme retraite de Monceau Assurances a été lancée en 2018. Quatre nouveaux contrats labellisés Monceau Assurances, portés par Capma & Capmi et Monceau Retraite & Épargne sont désormais à votre disposition. Le point sur les nouveautés.

La nouvelle gamme Retraite lancée par Monceau Assurances est désormais disponible. Place donc au nouveau PERP « Monceau Perspectives Retraite », au nouveau régime collectif de retraite « Monceau Cap Retraite », au contrat de retraite supplémentaire Madelin « Monceau Cap Retraite Madelin », et au contrat de retraite des exploitants agricoles « Monceau Cap Retraite Agricole ». Monceau Assurances, spécialiste de la rente viagère et précurseur des régimes de retraite en points réaffirme ainsi son expertise et son expérience en matière de retraite par capitalisation, mode de gestion selon lui, le mieux adapté aux problématiques actuelles de la retraite, en lançant une nouvelle gamme retraite.

S'il est vrai que cette gamme, au regard de la réglementation, ne pourra plus offrir la garantie de la valeur de service du point dans les mêmes conditions que dans les régimes aujourd'hui ouverts, elle intègre néanmoins plusieurs évolutions significatives avec un enrichissement des garanties et des options.

Depuis juillet 2017, la réglementation des régimes de retraite en points a en effet introduit des règles d'encadrement de la revalorisation ainsi qu'une possibilité de baisse de la valeur de service.

Dans ce contexte, et compte tenu des préoccupations et valeurs qui sont les nôtres, l'objectif a donc été d'accroître l'adéquation de nos produits avec les besoins de nos clients.

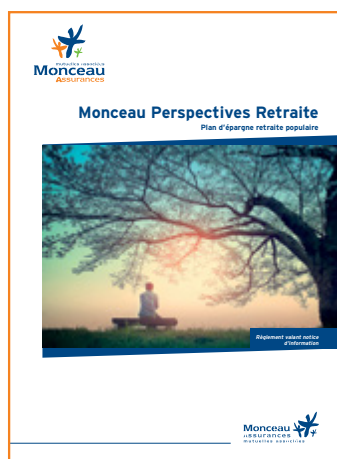
Contrats de retraite en points

Quatre nouveaux contrats d'assurance retraite permettant la constitution d'une rente viagère différée par acquisition d'unités de rente sont désormais à disposition et vous sont proposés par Monceau Patrimoine Conseil.

- l'âge de la liquidation des droits à rente est fixé à 65 ans (l'adhérent à la possibilité d'avancer à 60 ans ou de retarder jusqu'à 75 ans la liquidation de ses droits) ;
- les frais d'entrée et sur chaque versement sont fixés à 4,5 % ;
- aucun frais ne sera prélevé lors du versement des arrérages de rente ;
- les coefficients d'ajournement et d'anticipation sont identiques pour tous les régimes ;
- l'âge minimum de souscription est de 18 ans, les versements sont possibles jusqu'à 70 ans et la liquidation à partir de 60 ans avec réduction des droits ;

Pour chacun des contrats, au moment de la mise en service de la rente, deux options sont possibles : la rente réversible permet d'assurer en cas de décès le versement de 60 à 100 % de votre revenu à votre bénéficiaire ou les annuités garanties, afin d'assurer en cas de décès le versement d'une rente certaine pendant une durée déterminée.

1 - Monceau Perspectives Retraite



Cible clientèle : Tous

Cadre fiscal : PERP
(Plan d'Épargne Retraite Populaire)

En cas de décès, avant la liquidation de la retraite, une option complémentaire « remboursement des cotisations versées » prévoit un capital décès au profit des bénéficiaires égal à l'ensemble des cotisations versées.

2 - Monceau Cap Retraite

Cible clientèle : Tous

Cadre fiscal : Assurance vie

En cas de décès, avant la liquidation de la retraite, une option complémentaire « remboursement des cotisations versées » prévoit un capital décès au profit des bénéficiaires égal à l'ensemble des cotisations versées.

Assureur : Capma & Capmi



Assureur : Monceau Retraite & Épargne

3 - Monceau Cap Retraite Madelin

Cible clientèle : Travailleurs non-salariés (TNS)

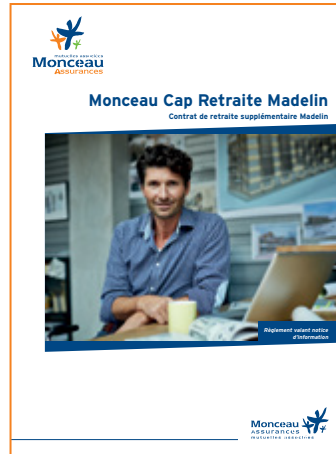
Cadre fiscal : Madelin.

En cas de décès, deux options sont possibles :

- une garantie « remboursement des cotisations versées » permettant le remboursement des cotisations versées en cas de décès avant la liquidation de la retraite.

- une garantie de « bonne fin » octroyant le versement d'un capital égal au cumul des cotisations annuelles restant à régler.

Assureur : Capma & Capmi



4 - Monceau Cap Retraite Agricole

Cible clientèle : Exploitants agricoles

Cadre Fiscal : Madelin agricole.

En cas de décès, deux options sont possibles :

- une garantie « remboursement des cotisations versées » permettant le remboursement des cotisations versées en cas de décès avant la liquidation de la retraite

- une garantie de « bonne fin » octroyant le versement d'un capital égal au cumul des cotisations annuelles restant à régler.

Assureur : Capma & Capmi



Suite de l'article page 2

retraite tels que les gère notre groupe. Plus vigilants, les anglais et les néerlandais ont obtenu que leurs fonds de pension, dont nos régimes de retraite en points gérés en capitalisation sont très proches, restent en dehors du champ d'application de cette Directive inepte. Les autorités françaises sont restées sourdes aux demandes d'obtenir pour les régimes de retraite en points un statut identique.

Enfin, divers textes législatifs et réglementaires ont profondément modifié, en 2017, le fonctionnement technique de ces régimes de retraite en points, limitant leur autonomie de décision en matière de revalorisation des retraites, ou de détermination des cotisations.

Et pourtant... nos enfants doivent prendre conscience de la nécessité de défendre leur droit à une retraite confortable. Il leur faut aussi la préparer. Sans compter sur la collectivité, qui parfois ne tient pas ses engagements. S'y prendre tôt, et se constituer un pécule le mieux protégé possible, individualisé et viager.

Vous et votre contrat labellisé Monceau Assurances

Dès lors que vous avez souscrit un contrat d'assurance vie auprès d'une société du groupe Monceau Assurances, vous recevez dans la semaine suivante par courrier postal, adressé à votre nom, tous les documents contractuels y afférents, notamment vos conditions particulières. Ces dernières rappellent les éléments essentiels de votre contrat tels que le montant du versement effectué, le montant des frais, la désignation des bénéficiaires, et si nécessaire, les possibilités de rachat ou de transfert. Nous vous invitons à bien vérifier que vos conditions particulières sont conformes à vos souhaits. Nous vous rappelons également que les chèques et les virements sont les seuls moyens de paiements autorisés au contraire des espèces absolument prohibées.

Délai de rétractation

Cette proposition d'assurance est également accompagnée d'un projet de lettre de renonciation. Une fois le contrat signé, vous avez en effet 30 jours calendaires pour revenir sur votre décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai court à partir de la date à laquelle vous avez été informé de la conclusion du contrat.

Enfin, vous pouvez également vous connecter à tout moment sur votre espace personnel www.monceau-et-moi.com afin de consulter les éléments liés à votre contrat.

Pour toute demande d'information, il convient de vous adresser au service « **Qualité et conformité** » de Monceau Assurances au numéro suivant : **01 49 95 79 79**